

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 09/10/2024
Reçu en préfecture le 09/10/2024
Publié le
ID : 063-216304519-20241008-2024_052-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2024_052

Date de la convocation
02/10/2024

Date d'affichage
02/10/2024

**Nombres de
Conseillers:**
Présents : 7
En exercice : 8
Votants : 7

A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 09/10/2024

Publication ou
notification le :
17/10/2024

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt quatre le : 8 Octobre
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mme BEAUDONNAT Sandrine, MM :
BEAUDONNAT Luc, FERRY Denis, MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc,
VOUTE Benjamin
Absent(s) : Mme RANDANNE Caroline

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Suppression d'un Poste Permanent

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires
relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,
Vu la délibération 2024_003 en date du 30/01/2024 portant création d'un poste
d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe,
Vu l'avis du Comité technique en date du 17 septembre 2024.

ARTICLE 1 :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal
de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au
fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des
emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression
d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du
13 mai 2014 et du 30 janvier 2024,

Considérant la nécessité de **supprimer un (1) emploi d'Adjoint d'Animation**,
en raison de l'avancement de grade de l'agent,

ARTICLE 2 :

Madame le Maire propose à l'assemblée, la suppression d'un (1) emploi
d'Adjoint d'Animation, à temps non complet à raison de 15h hebdomadaires
(15/35ièmes).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 10 octobre 2024,

- Filière : Animation,
- Cadre d'emplois : Adjoint Territoriaux d'Animation

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

ID : 063-216304519-20241008-2024_052-DE



- Grade : Adjoint d'Animation
- Ancien effectif : 1 (un)
- Nouvel effectif : 0 (zéro)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée
- inscrit les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 09/10/2024
Reçu en préfecture le 09/10/2024
Publié le
ID : 063-216304519-20241008-2024_053-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2024_053

Date de la convocation
02/10/2024

Date d'affichage
02/10/2024

**Nombres de
Conseillers:**
Présents : 7
En exercice : 8
Votants : 7

A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 09/10/2024

Publication ou
notification le :
17/10/2024

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt quatre le : 8 Octobre
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mme BEAUDONNAT Sandrine, MM :
BEAUDONNAT Luc, FERRY Denis, MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc,
VOUTE Benjamin
Absent(s) : Mme RANDANNE Caroline

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Suppression d'un Poste Permanent

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires
relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,
Vu la délibération 2024_024 en date du 30/04/2024 portant création d'un poste
d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe,
Vu l'avis du Comité technique en date du 17 septembre 2024.

ARTICLE 1 :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal
de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au
fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des
emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression
d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.
Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du
13 mai 2014 et du 30 avril 2024,
Considérant la nécessité de **supprimer un (1) emploi d'Adjoint Technique**, en
raison de l'avancement de grade de l'agent,

ARTICLE 2 :

Madame le Maire propose à l'assemblée, la suppression d'un (1) emploi
d'Adjoint Technique, à temps non complet à raison de 5h hebdomadaires
(5/35ièmes).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 10 octobre 2024,

- Filière : Technique,
- Cadre d'emplois : Adjoint Territoriaux Technique

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

ID : 063-216304519-20241008-2024_053-DE



- Grade : Adjoint Technique
- Ancien effectif : 1 (un)
- Nouvel effectif : 0 (zéro)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- inscrit les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY

